

Ce que j'ai dit, c'est qu'à l'échelle provinciale, certaines conventions ont influencé le secteur privé et ont été supérieures au taux d'inflation. C'est justement de là que viennent les pressions que subissent d'autres parties de l'économie auxquelles mon collègue a fait mention à d'autres occasions à la Chambre, c'est-à-dire le secteur des ressources et celui de la fabrication.

Si ces pressions au niveau provincial nuisent à la compétitivité des secteurs des ressources et de la fabrication et causent la perte d'emplois, c'est nous tous qui en souffrons.

Voilà exactement l'argument que je veux faire valoir. C'est là précisément ce que les Canadiens devraient prendre en compte lorsqu'ils s'engagent dans des négociations salariales ou lorsqu'ils fixent des prix, puisque nous devons exercer un contrôle sur les coûts dans notre économie si nous voulons avoir un bel avenir.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je vais certainement communiquer cette information au ministre. Elle est tirée d'articles de journaux sur le discours qu'il a prononcé hier à St. Andrews.

M. McDermid: Lisez le discours. Vous pourriez apprendre quelque chose.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Privatisation a appris quelque chose hier en répondant à mes questions.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le sous-ministre adjoint des Finances, David Dodge, a critiqué publiquement les mesures législatives du gouvernement conservateur, particulièrement le projet de loi C-52 sur la réforme des pensions. Il a qualifié ce projet de loi de fort regrettable.

Le ministre des Finances a-t-il l'intention de retenir les services de David Dodge pour qu'il puisse critiquer les décisions du ministre et les mesures législatives du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je cherche encore la citation que le député m'a attribuée. Je sais très bien ce que j'ai dit hier et je n'ai jamais fait une déclaration pareille.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre économie est en perte de vitesse et qu'elle subit actuellement certaines pressions. Avant de prendre des décisions, tous les Canadiens doivent se rappeler que, si nous en demandons plus à notre économie qu'elle ne peut nous en donner, nous

Questions orales

en souffrirons tous, car cela provoquera une hausse des taux d'intérêt et du chômage.

C'est pourquoi j'exhorte les Canadiens à faire appel à leur bon sens, lorsqu'ils doivent prendre des décisions, pour ne pas nuire à la compétitivité de notre économie.

* * *

ROUTE CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La procédure de faillite révèle que la société Route Canada devait au gouvernement fédéral 1,7 million de dollars en impôts et retenues pour les employés. Cette somme a été mystérieusement ramenée à seulement 500 000 \$, ce qui représente une réduction de 1,2 million de dollars. Le ministre nous a assuré la semaine dernière que la majeure partie des sommes dues au gouvernement fédéral avaient été recouvrées.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre et aux anciens employés de la société Route Canada pourquoi la dette de cette société a été réduite de 1,2 million de dollars? Où est allé l'argent?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière au collègue libéral du député, si les libéraux se donnaient la peine de se renseigner—et tout cela est du domaine public—ils verraient que la dette de Route Canada à l'endroit du gouvernement fédéral a effectivement été réglée. Elle a été recouvrée pour sa plus grande partie. Les quelque 200 000 \$ qui en restent sont garantis et ont été confiés à l'agent de la Banque Royale.

En outre, c'est avec plaisir que je répète à mon collègue que tous les salaires dus aux employés ont été payés en consultation avec l'agent. Pour avoir suivi très attentivement cette affaire depuis le début, je puis lui assurer que Revenu Canada a tout mis en oeuvre pour faire valoir les avantages, les salaires et les voeux des employés de Route Canada, qui ont été respectés.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la procédure de faillite révèle que le gouvernement a déposé un document qui ramenait la somme due de 1,7 million de dollars à 500 000 \$. Cela ne peut avantager que les directeurs de la société, Ruhland et les Fingold, et les autres créanciers garantis comme la Banque Royale, qui vont épargner, en fait, 1,2 million de dollars, les seuls perdants étant les contribuables canadiens et les travailleurs.